

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 6 juin 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 20 juin 2023 à 19h00.**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

❖ Réouverture de la séance

14-Mandat tonte de fossé

15-Utilisation redevance de la gravière

16-Honoraires additionnels CPE

17-Embauche pour entretien machinerie

18-Autorisation signature entente symposium

19-Paiement des heures cumulées

20- Ordre de changement 1 (ME-01)

21-Recommandation- paiement honoraire architectes

22-Projecteur ciné-parc

23-Période de Questions

24-Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- MANDAT TONTE DE FOSSÉ

2023-06-160

Considérant que la municipalité désire faire la tonte des fossés des routes municipales;

Considérant que Les Entreprises Dany Champagne ont déposé une offre de service au montant de 92\$/heure pour effectuer la tonte des fossés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service des entreprises Dany Champagne au montant de 92\$/heure pour effectuer la tonte des fossés des routes municipales.

15- UTILISATION REDEVANCE DE LA GRAVIÈRE

2023-06-161

Considérant que la municipalité désire effectuer des travaux en régie interne dans les rangs ;

Considérant que la municipalité désire utiliser une partie de la redevance gravière pour financer ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise une ponction de 20 000\$ à la redevance gravière pour financer une partie des travaux de régie interne dans les rangs pour l'entretien des routes municipales.

16- HONORAIRES ADDITIONNELS CPE

2023-06-162

Considérant que les travaux du nouveau CPE ont commencé.

Considérant qu'il doit avoir une réfection à la poutre;

Considérant que les travaux s'élèvent à 2250,00\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les travaux de réfection à la poutre au nouveau CPE soient effectués au montant de 2250,00\$ plus taxes payé via le règlement d'emprunt à ce sujet.

17- EMBAUCHE POUR ENTRETIEN MACHINERIE

2023-06-163

Considérant que la municipalité désire faire entretenir sa machinerie.

Considérant que monsieur Nicolas Boucher est disponible pour effectuer cet entretien;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que Nicolas Boucher soit embauché pour faire l'entretien des camions de la voirie .

18- AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE SYMPOSIUM

2023-06-164

Considérant que les festivités du 150^e offrent un symposium d'art le 24 et 25 juin 2023;

Considérant que la Municipalité tient à faire signer une entente d'occupation aux artisans ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture s'occupe de l'événement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à faire signer une entente de location entre les artistes et la municipalité dans le cadre du symposium d'art du 24 et 25 juin 2023;

19- PAIEMENT HEURES CUMULÉES

2023-06-165

Considérant qu'un employé de l'équipe de voirie municipale a plusieurs heures cumulés depuis des années;

Considérant que ces heures sont accumulés depuis plusieurs années et selon des tarifs différents;

Considérant qu'aucun suivi n'a été effectué en lien avec la comptabilisation de ces heures et que le conseil ne peut établir le moment qu'elles ont été cumulées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 124h cumulé à monsieur Pierre Lapointe payé au surplus cumulé selon des modalités convenue entre l'employé et le directeur général.

20- ORDRE DE CHANGEMENT 1 (ME-01)

2023-06-166

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour l'ajout de tuyauterie sous la dalle extérieure;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, par l'ajout de clapet antiretour sous la dalle extérieure;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 755,83\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE et ses installations extérieures au montant de 755,83\$ plus taxes financer via le règlement d'emprunt pour ce projet.

21- RECOMMANDATION PAIEMENT HONORAIRES ARCHITECTES

2023-06-167

Considérant que les travaux du CPE sont débutés ;

Considérant que les honoraires des architectes s'élèvent à 1800,00\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement de 1800,00\$ soit effectué à la firme d'architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. pour les travaux au nouveau CPE financer via le règlement d'emprunt à ce projet.

22- PROJECTEUR CINÉ-PARC

2023-06-168

Considérant que le lancement du nouveau ciné-parc aura lieu le 22 juin prochain;

Considérant que pour avoir une belle qualité d'image nous devons acheter un projecteur plus performant;

Considérant que le projecteur convoité coûte 7500,00\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat du projecteur pour le ciné-parc au coût de 7500,00\$ plus taxes soit effectué;

Que les dépenses soit financé par les assistances financières dont la MRC Beauce Sartigan, des Ministres, le PDT Régionale, Desjardins etc.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

24- FERMETURE DE LA SÉANCE

2023-06-169

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h45.

Dany Quirion, maire

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier